

# Suivi du niveau de la sécurité n°17

3<sup>e</sup> trimestre 2017

## Synthèse

Aucun accident grave n'est survenu sur le réseau ferré national au cours du 3<sup>e</sup> trimestre de l'année 2017.

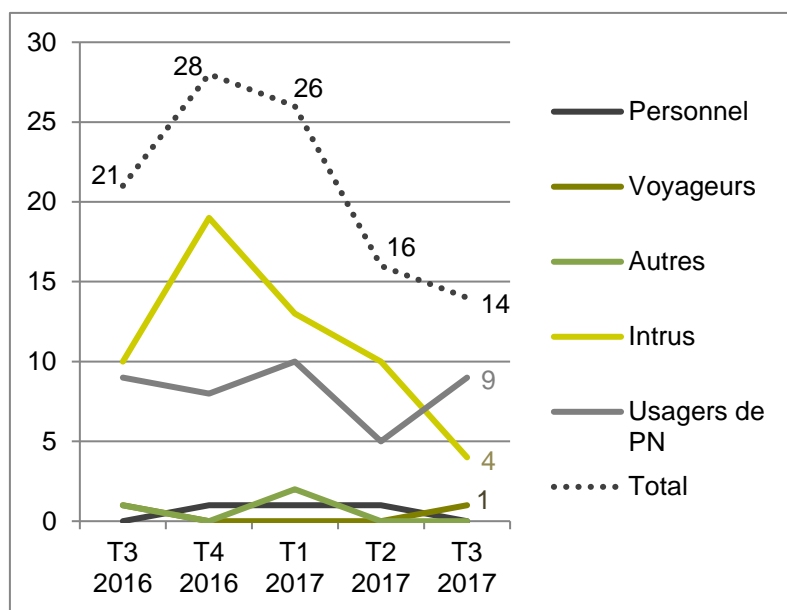
Du point de vue des conséquences humaines, pour le nombre de personnes tuées, la tendance à la baisse continue et atteint le niveau le plus bas (14) depuis le troisième trimestre de l'année 2016. On note également une baisse importante du nombre de personnes grièvement blessées (neuf blessés graves par rapport à 13 le trimestre précédent).

Dans l'ensemble, à part les catégories « déraillements » et « autres » qui restent stables, la valeur des indicateurs d'accidents significatifs reste en dessous des moyennes des quatre derniers trimestres, notamment pour les « accidents significatifs de personnes impliquant du matériel roulant en mouvement ».

Aucun accident significatif n'est à déplorer dans les catégories « incendies dans le matériel roulant en circulation » et « collisions ».

Les valeurs des indicateurs présentées sont celles disponibles à la date de publication du présent document. Si nécessaire, des rectifications ont été apportées sur les valeurs des trimestres précédents afin de prendre en compte les faits nouveaux ou les imprécisions de classification découvertes après la publication du tableau de bord précédent.

## TK00 - Nombre total de personnes tuées

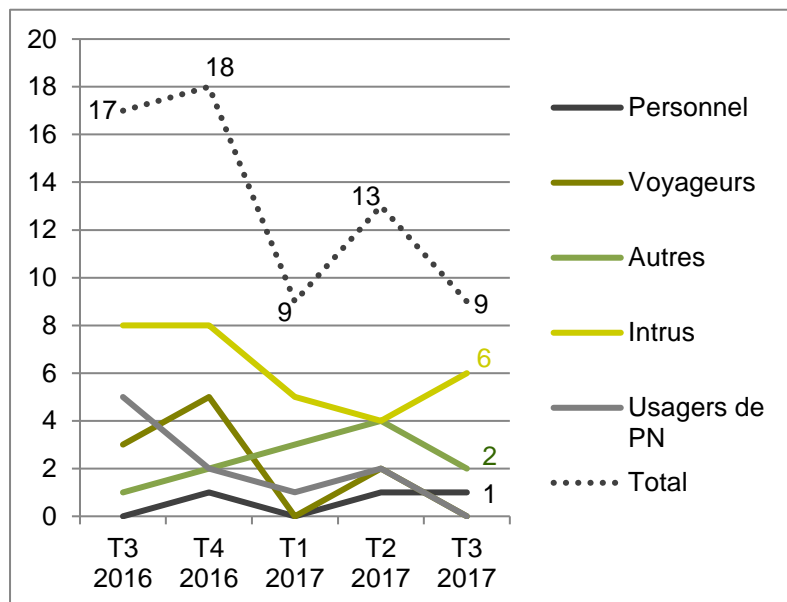


Durant ce 3<sup>e</sup> trimestre de l'année 2017, ce sont au total 14 personnes qui ont trouvé la mort sur le réseau ferré national. Aucun mort n'est à déplorer dans les catégories « personnel » et « autres ».

Après trois trimestres sans victime, la catégorie « voyageurs » comptabilise une victime ce trimestre. Il s'agit d'un voyageur clandestin électrocuté dans le compartiment technique d'un train circulant entre Ventimiglia et Marseille-Saint-Charles le 26/08.

Alors que le nombre de personnes tuées aux passages à niveau revient à la hausse avec neuf morts, le nombre de tués dans la catégorie « intrus » passe de 11 au trimestre précédent à quatre ce trimestre (dont deux personnes heurtées en gare).

## TS00 - Nombre total de personnes grièvement blessées



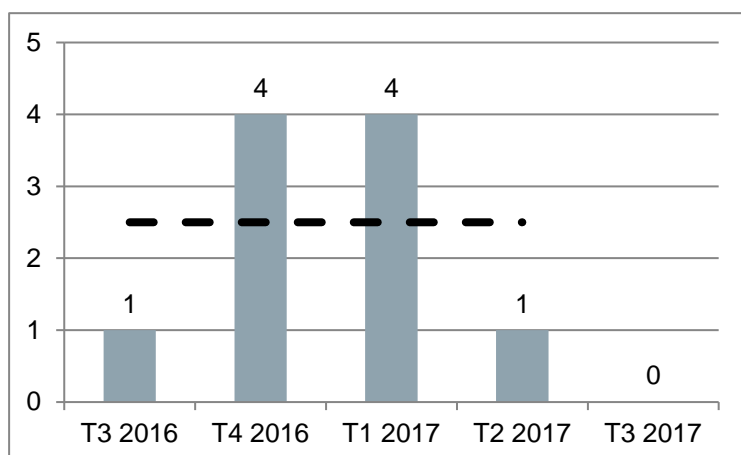
Le nombre de blessés graves de ce 3<sup>e</sup> trimestre revient au même niveau qu'au début de l'année (9). Aucun blessé grave est comptabilisé dans la catégorie « usagers de PN ».

La plupart des victimes (6) sont comptabilisées dans la catégorie « intrus ».

La catégorie « personnel » reste stable avec un agent grièvement blessé lors d'une manœuvre de refoulement le 21/07 en gare de Valenton. Suite à une secousse de l'engin lors de son refoulement, l'agent se trouvant en queue du train est projeté sur les voies et heurté par le train.

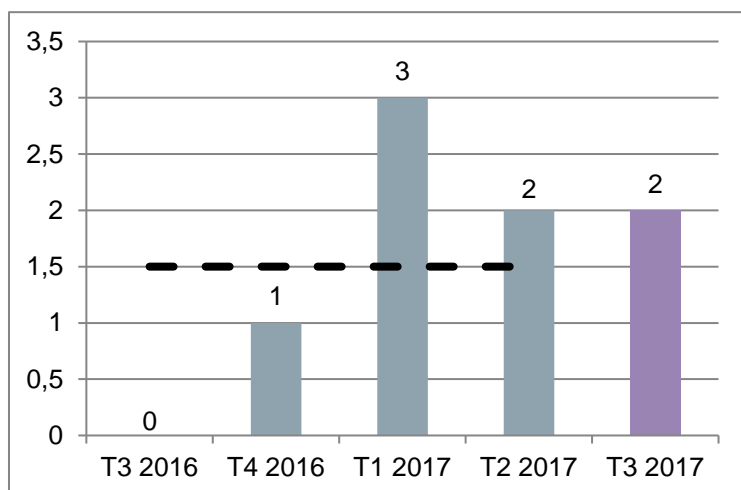
La tendance est à la baisse pour la catégorie « autres », on note dans cette catégorie deux personnes engageant la zone dangereuse après le départ du train.

## N01 - Nombre total de collisions significatives de trains



Durant ce trimestre, aucun accident significatif n'est à reporter dans la catégorie « collisions ».

## N02 - Nombre total de déraillements significatifs de trains



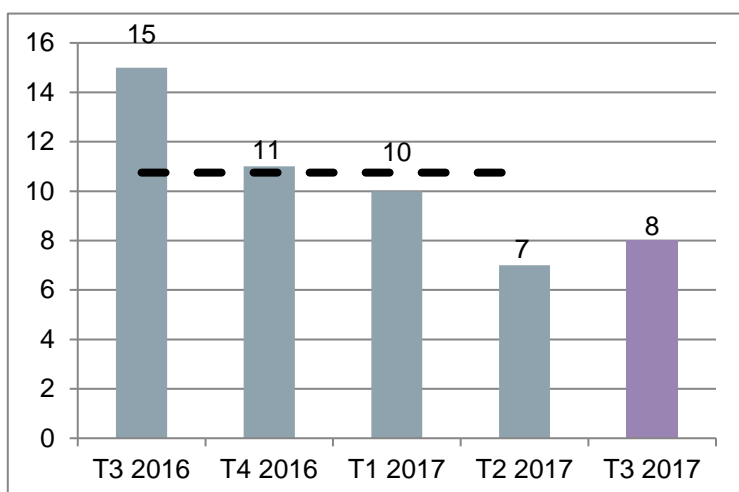
Deux déraillements significatifs ont été comptabilisés durant ce 3<sup>e</sup> trimestre de l'année 2017.

Le 05/07, lors de l'évolution d'un train en gare de Montrouge Châtillon sur une voie de service, à l'approche du butoir, le conducteur quitte sa position de conduite pour ranger ses affaires et n'observe plus le point d'arrêt. Il déclenche le freinage tardivement, le train heurte le butoir et déraile.

Le 05/09, en gare de Bordeaux Hourcade, six wagons d'un train fret dérailent lors de sa rentrée sur une voie de service, quatre d'entre eux se couchent. La cause de ce déraillement n'est pas identifiée à ce jour.

Ces deux déraillements ont engendré des dommages à l'infrastructure supérieurs à 150 000 €.

### N03 - Nombre total d'accidents significatifs aux passages à niveau

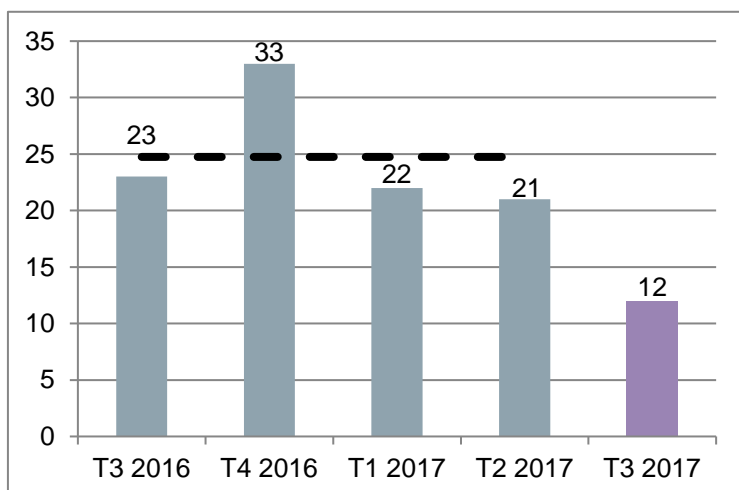


Huit accidents significatifs aux passages à niveau sont comptabilisés durant ce trimestre dont deux survenus sur des passages à niveau inscrits au programme de sécurisation nationale.

Parmi les victimes, cinq piétons et quatre conducteurs de véhicule routier ont trouvé la mort.

Tous ces événements ont pour origine le non-respect du Code de la route par le conducteur du véhicule routier ou l'imprudence des piétons.

### N04 - Nombre total d'accidents significatifs de personnes causés par le matériel roulant en mouvement

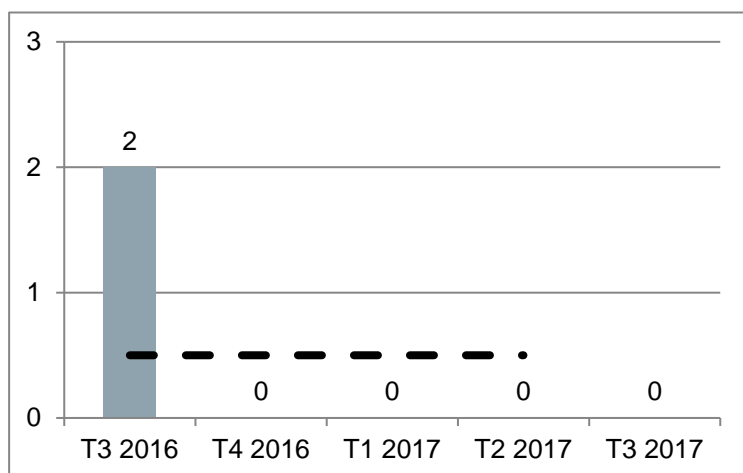


Le nombre d'accidents significatifs de personnes causés par le matériel roulant en mouvement ce trimestre (12) a baissé de près de 50 % par rapport au début de l'année.

Durant ce 3<sup>e</sup> trimestre, les événements repris dans cette catégorie concernent essentiellement des heurts de personnes en pleine voie (7) relevant la plupart du temps d'imprudences.

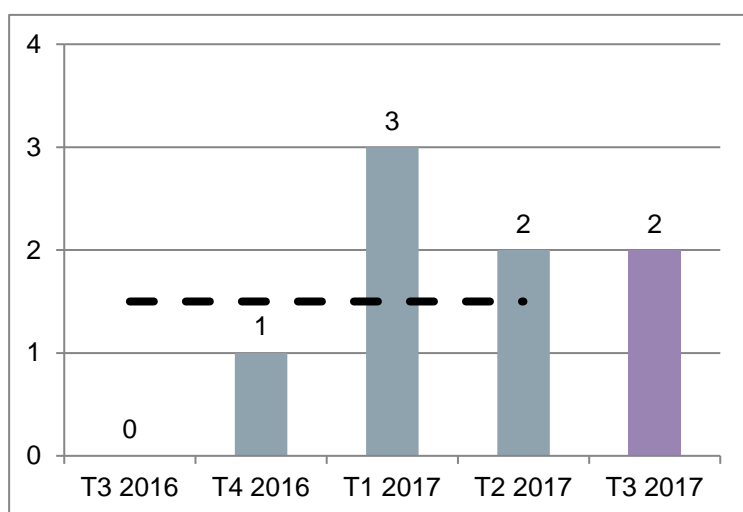
Parmi les 12 victimes, outre une majorité de personnes de la catégorie « intrus » présentes dans la zone dangereuse (10 au total), on trouve également deux personnes de la catégorie « autres » (personnes tombées entre le train et le quai).

### N05 - Nombre d'incendies dans le matériel roulant



Aucun accident significatif n'est à reporter dans la catégorie « incendies dans le matériel roulant » ce trimestre.

### N06 - Nombre d'accidents « autres »



Deux accidents significatifs sont comptabilisés dans la catégorie « autres » durant ce 3<sup>e</sup> trimestre causant la mort d'un voyageur clandestin et blessant grièvement un agent. Ces accidents ont été développés précédemment dans les paragraphes concernant le nombre de personnes tuées et blessées gravement.

Les valeurs des indicateurs présentées sont celles disponibles à la date de publication du présent document. Si nécessaire, des rectifications ont été apportées sur les valeurs des trimestres précédents afin de prendre en compte les faits nouveaux ou les imprécisions de classification découvertes après la publication du tableau de bord précédent.



**EPSF**

60 rue de la Vallée  
CS 11758  
80017 Amiens Cedex 1  
[www.securite-ferroviaire.fr](http://www.securite-ferroviaire.fr)